

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ****REGISTRE DES DELIBERATIONS****Séance du 29 septembre 2011****DCM N° 11-09-19****Objet : Attribution de subventions à diverses associations socio-éducatives et sportives.****Rapporteur : Mme MEDOC, Conseiller Municipal****1. Animation estivale – régularisation**

Lors de la séance du 26 mai 2011, le Conseil Municipal a accordé une subvention aux clubs et associations proposant leur participation à l'animation estivale. Or, certains ont été contraints de supprimer des séances prévisionnelles, voire d'annuler leur participation après avoir rencontré des problèmes d'encadrement. Afin de maintenir la même capacité d'accueil pour faire face à une forte demande du public, certaines animations ont été prolongées. En conséquence, il est proposé de réévaluer la subvention accordée initialement aux clubs et associations concernées afin de ne pas les pénaliser. Le montant total s'élève à **2 978 €** et est réparti de la manière suivante, la dépense étant couverte par les crédits non versés pour les animations annulées :

– Planet Aventure Organisation :	988 €
– Club d'Echecs Fischer :	160 €
– Bantous Théâtre de Metz :	560 €
– Team Cobra Thai 57 :	250 €
– M.J.C. Borny :	900 €
– AS des Cheminots de Metz :	120 €

Par ailleurs, une subvention de 1 500 € a également été accordée le 26 mai 2011 à l'association Alliance 100. Or cette dernière a changé de dénomination et s'appelle désormais « Même pas cap ». Ce dossier doit être présenté une nouvelle fois devant le Conseil Municipal aux fins de rectification pour permettre son règlement par la Trésorerie Principale de Metz-Municipale.

## **2. Subvention au titre de l'animation socio-éducative**

L'association SECHAT sollicite le soutien de la Ville de Metz pour un projet original à destination des enfants des structures jeunesse messines. SECHAT est une association à buts humanitaires, éducatifs et socioculturels. Ses actions visent principalement à soutenir les habitants de la ville de Qurna en Egypte, mais également à mieux faire comprendre ce pays au public messin.

Dans ce but, l'association propose d'intervenir auprès d'une centaine d'enfants des différents quartiers de Metz afin de leur faire découvrir une technique culturelle ancestrale : le théâtre d'ombres égyptien, à travers le conte antique *La légende du naufragé*. Par le biais d'ateliers créatifs, les enfants seront à la fois les concepteurs et les fabricants de personnages qui serviront à une représentation suivie d'un débat. Le sérieux du travail en amont (collaboration avec un anthropologue et un Egyptologue), ainsi que la forte dimension participative et pédagogique des interventions, sont les principaux atouts de ce projet atypique. L'attribution d'une subvention de **500 €** sur un budget global de 2 125 € (cofinancé avec le Conseil Général de Moselle) est soumise au Conseil Municipal.

## **3. Fêtes et Manifestations**

Dans le cadre de la redynamisation de Metz Nord, le CRI BIJ a organisé, en partenariat avec les Services municipaux, une journée d'échange, de rencontres et de découverte des associations et structures qui œuvrent sur le quartier. Cette journée, programmée le samedi 17 septembre 2011 de 11h à 17h, avait pour objectifs de faire connaître aux habitants du quartier la richesse de la vie associative, apporter des informations pour les personnes souhaitant créer leur association, consolider le lien construit entre les structures dans le cadre notamment de l'AGORA, valoriser le quartier en montrant ses potentialités.

Le coût total de l'opération s'élève à 10 367 €. La Région Lorraine participe à hauteur de 5 000 € et le CRI-BIJ sollicite la Ville de Metz pour une subvention à hauteur de **1 367 €**, correspondant aux frais liés au raccordement UEM, au règlement des droits SACEM, à la location d'une structure gonflable et à la prise en charge du repas des animateurs bénévoles. Enfin, la Ville de Metz a également pris en charge un ensemble de services, comme l'impression des éléments de communication ou la mise à disposition de matériel, pour une valeur de 4 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**VU** les commissions compétentes entendues,

**VU** la délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2011 relative à l'animation estivale 2011 et portant attribution de subventions pour diverses associations sportives et culturelles,

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

## **DECIDE :**

**D'accorder les subventions suivantes aux associations ci-dessous mentionnées :**

## **1. Animation estivale - régularisation**

- Planet Aventure Organisation :	988 €
- Club d'Echecs Fischer :	160 €
- Bantous Théâtre de Metz :	560 €
- Team Cobra Thai 57 :	250 €
- M.J.C. Borny :	900 €
- AS des Cheminots de Metz :	120 €
- Même pas Cap :	1 500 €

## **2. Subvention au titre de l'animation socio-éducative**

- Association SECHAT 500 €

### **3. Fêtes et Manifestations :**

- Centre de Renseignements et d'Information –  
Bureau d'Information et de Jeunesse 1 367 €

**D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à ces affaires et notamment les conventions ou avenants à intervenir avec les associations susvisées ou les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention et de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

La dépense totale s'élève à **6 345 €**. Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué :

Thomas SCUDERI

Service à l'origine de la DCM : Service Animation, jeunesse, éducation populaire, vie étudiante

#### **Commissions : JEUNESSE et FINANCES**

Référence nomenclature « ACTES » : 7.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

## Membres assistant à la séance : 29

Absents : 26

Dont excusés : 25

## Décision : ADOPTÉE